

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

- en exercice 11
- présents 11
- votants 11
- absents 0
- exclus

Date de convocation :

14 avril 2026

Date d'affichage :

14 avril 2026

Objet

N° 20/2026

Membres du conseil
d'administration du CCAS

De la commune de DROISY

Séance du 20 avril 2026 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. REY Pierre-Alain

Étaient présents :

MM. Pierre-Alain REY, Régis RACINEUX, Laura CASTELAIN, Olivier BALDI, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Julie PEIGNOT, Zubeyde KILINC YALCINKAYA, Hugo BALDI, Océane FORESTIER, Lucas FORESTIER.

Excusé(e)s :

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

M. BALDI Hugo

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il ne peut pas être inférieur à 8.

Il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre de membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

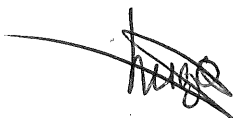
Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

S²LO

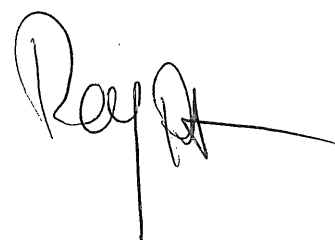
ID : 074-217401074-20260420-20_2026-DE

Le secrétaire de séance :



Fait à DROISY, le 21 avril 2026.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des
délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Pierre-Alain REY